

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

 COMMUNE DE DIANG

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 EAST REGION

 LOM AND DJEREM DIVISION

 DIANG COUNCIL

 GENERAL SECRETARIAT

DECISION N° 010/D/C.DIANG/SG/ST/CIPM/ du 10/06/2025

*Portant attribution du marché objet de l'Appel d'Offres National N°002/AONO/C.DG/SG/CIPM/2025 du 17/02/2025 Pour
 Les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe dans certaines écoles primaires publiques dans la Commune de
 Diang, Département du Lom et Djerem Région de l'EST.*

Lot 01 : construction d'un bloc de deux salles à l'école primaire publique de NDEMBA 2

Financement : Budget d'investissement public - Exercice 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIANG, -Autorité Contractante-

Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu l'Arrêté n°000193/A/MINDEVEL/SG de Monsieur le Ministre de la décentralisation et du développement local constatant l'élection de Monsieur MENGANAS ALAIN WILFRIED, comme Maire de la Commune de DIANG ;
 Vu l'Appel d'Offres National N°002/AONO/C.DG/SG/CIPM/2025 du 17/02/2025 ;
 Vu le procès-verbal de proposition d'attribution reçu le 09 Juin 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Diang ;
 Vu Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise ETS SYLELECTRO SARL, B.P. BTA, Tél 674 690 203, est déclarée adjudicataire Pour Construction d'un bloc de deux salles à l'école primaire publique de NDEMBA 2 dans la Commune de Diang, Département du Lom et Djerem Région de l'EST.

Aux conditions ci-après :

- Montant de la lettre – commande : 17 000 000(Dix sept millions) Francs CFA TTC ;
- Délai d'exécution : Cent vingt (120) jours.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- ARMP/EST
- Pdt/CIPM-C.DG (pour info) ;
- DDMINMAP/LD(pour info)
- AFFICHAGE;
- INTERESSE;
- CHRONO/ARCHIVES.

DIANG, le 10/06/2025

**Le Maire de la Commune de DIANG,
 Autorité Contractante**



MENGANAS Alain Wilfried